

Conseil Syndical 4 février 2026 à 18 h 00

PROCÈS-VERBAL 2026/01

Date de la convocation : 28/01/2026		
Compétences prévention, valorisation, traitement		
Nombre de membres : 33	Nombre de présents : 23	Nombre de pouvoirs : 0
Administration générale et compétence RCU en lien avec l'UVE		
Nombre de membres : 36	Nombre de présents : 23	Nombre de pouvoirs : 0



Présents avec voix délibérative :

❖ Membres titulaires : 22

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Jacques PRINCE
Didier CHAUVIN
Nicolas BARBE
Raphaël CHARMIER
Lionel MALFROY
Laurence INVERNIZZI

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Pierre-François BERNARD
François CUCHEROUSET
Brigitte TAILLARD
Benoit BOUCHARD
Jean-Louis TRUCHE

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Bernard JACQUET
Cédric BOLE
Claire REYMOND BALANCHE

SMCOM :

Claude COURVOISIER

Michel BEUQUE

Communauté de Communes du Pays de Maîche :

Constant CUCHE
Martial CORDIER

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :

Claude GINDRE
Jean-Luc BARNOUX
Florence SCHIAVON

Communauté de Communes du Plateau du Russey :

Jean-Marc LERAT

❖ **Membres suppléants** (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : **1**

SMCOM :

Jean-Luc COURLET remplace Elisabeth VIENNET

❖ **Membres titulaires ayant reçu un pouvoir écrit d'un autre titulaire en l'absence de son suppléant** (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : **0**

❖ **Absents excusés** : **13**

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Paul RUCHET

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Jean-Noël CUENOT
Catherine ROGNON

SMCOM :

Christian VALLET

Communauté de Communes du Pays de Maîche :

Dominique BERNARD
Bertrand LOUVET

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :

Ludovic MIROUDOT

Communauté de Communes du Plateau du Russey :

Bernard PRETOT

Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :

Benoît CIRESA

Frédéric ANDRE

Commune de Doubs :

Georges COTE-COLISSON

Commune de Pontarlier :

Daniel DEFASNE

Commune de Houtaud :

Marie-Line D'HOUTAUD

 **Présents sans voix délibérative :**

Jean-Yves MEUTERLOS

Valérie BOFFELLI

Diffusion :

- Membres titulaires et suppléants
- Président(e)s des adhérents
- DGS des adhérents
- Services techniques des adhérents
- Agents PRÉVAL et SMCOM
- Site internet

ORDRE DU JOUR

❖ Commission Administration, Finances et Personnel

- Administration – Modification délégations données au Président
- RH – Création postes permanents – Régie de transport
- RH – Création poste permanent – Service déchèteries – Nouvelles REP
- RH – Création poste permanent – Service déchèterie – Atelier de démantèlement et atelier lavage contenants alimentaires
- RH – Avenants aux contrats de projets – Biodéchets
- RH - Divers
- Finances – Comptes Financiers Uniques 2025
- Finances – Affectations des résultats 2025
- Finances – BP 2026
- Finances – Tarif vente énergie du budget principal au budget annexe RCU
- Finances – Renouvellement contrat carte achat public

❖ Commission Réduction et Valorisation des biodéchets

- Bilan végétaux compostage /co-compostage
- Bilan sensibilisation/suivi qualité/Bilan vente compost
- Actualité 2025
- Retour plantes invasives
- Bilan 2025 équipe gestion de proximité des biodéchets
- Retour opération broyage pour les habitants
- Informations diverses

❖ Commission Valorisation Matière

- Bâtiment régie transport
- Création postes chauffeur
- Marché camions
- Marché unité de tri
- Actualités REP
- Reprise en régie de l'activité de démantèlement
- CSTMD
- REP Textile Sanitaire à Usage Unique

❖ Commission Valorisation Energétique et RCU

- Points d'information et d'actualités
- Attribution AC Electricité 2028-2031 et Gaz 2030-2031 et autorisation lancement MS Electricité 2028-2029

❖ Commission Mobilisation territoriale et Réduction des Déchets

- Accueil journée apprenante ECI avec la SCIC des PTCE Français
- Actualités Recycleries
- Organisation d'un Afterwork – Le YAK
- Schéma directeur réemploi - synthèse d'avancement et calendrier
- Point sur le programme "Comtois Rends Moi" copiloté avec le SYBERT et le SYTEVOM, dépenses prévisionnelles et les soutiens CITEO obtenus
- Entrée de Préval dans le Fonds de Coop régional pour la Consigne (2 volets)
- Constitution jury Reine du Seconde Main
- Bilan des animations ZD retenues

Préambule

Le Conseil Syndical s'est réuni le 4 février 2026 à 18h00 en salle du conseil municipal de la mairie des Gras - 2 place de la libération à LES GRAS sous la Présidence de Monsieur Claude GINDRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

Après avoir vérifié les règles relatives au quorum, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Constant CUCHE est désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum en début de séance est de 23 membres présents.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025.

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 4 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Président précise qu'une délibération supplémentaire a été inscrite à l'Ordre du jour, il s'agit de la contractualisation avec CITEO pour la filière REP Textile Sanitaire à Usage Unique (TSUU).

Commission Administration Finances et Personnel

Rapporteur : Monsieur Constant CUCHE, 1er Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Administration Finances et Personnel.

Point 1 :

Administration – Modification délégations données au Président

Le 1^{er} Vice-Président, secrétaire de séance, rappelle aux membres du Conseil Syndical les délibérations 2020-55 du 24 septembre 2020, 2020-69 du 8 octobre 2020, 2020-80 du 3 décembre 2020, 2022-90 du 1^{er} décembre 2022, 2023-66 du 7 décembre 2023, 2024-21 du 30 mai 2024, 2024-70 du 5 décembre 2024 et 2025-01 relatives à la délégation de pouvoir autorisant le Président à :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des modifications des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 € HT ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Engager et signer de nouveaux contrats d'assurance ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- Consulter les banques dans le cadre des prêts bancaires ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil syndical (montant LT actuelle soit 2.5M€) ;
- Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations ;
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et aides financières au montant le plus élevé possible ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de PREVAL les actions en justice ou de défendre PREVAL dans les actions intentées contre lui, devant toute juridiction (administratives, judiciaires, civiles, pénales, financières), quel que soit l'objet du contentieux, que l'action soit intentée en première instance, en appel ou en cassation ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 90 000 € HT
- Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.

Il est proposé d'ajouter l'attribution suivante au Président :

Signer tout bail civil, professionnel, administratif ou commercial, acte ou contrat de mise à disposition de locaux en tant que locataire, preneur ou bailleur, et ce pour tout engagement contractuel engageant Préval à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il précise que le Président est chargé de rendre compte au Conseil Syndical lors de la plus proche réunion des opérations engagées dans le cadre de cette délégation de pouvoir.
Le Président ne prend pas part au vote.

Le quorum pour cette délibération est donc de 22 membres présents

Ces propositions entendues, les membres du Conseil Syndical décident :

- D'émettre un avis favorable aux propositions du Vice-Président,
- De donner délégation de pouvoir au Président pour la durée de son mandat selon les dispositions prévues ci-dessus.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 :

RH – Création postes permanents – Régie de transport

Le Vice-Président présente aux membres du Conseil Syndical les éléments suivants :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer deux postes au sein du pôle Valorisation Matières et Biodéchets (2 chauffeurs régie transport), le Président propose aux membres du Conseil Syndical :

- La création de deux postes d'Adjoint Technique permanents à temps complet soit à 35 heures hebdomadaires à compter du 24 avril 2026,
- La réalisation, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de la déclaration de création et vacance de poste auprès du Centre de Gestion du Doubs,
- La mise à jour du tableau des effectifs avec la création de deux postes d'Adjoint Technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ce cadre d'emploi sont inscrits au budget au chapitre 012.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical adoptent, à la majorité de 22 voix et 1 abstention, cette création d'emplois permanents à temps complet à compter du 24 avril 2026 au plus tard et autorisent le Président à effectuer la déclaration de poste et à signer tout document relatif à ce recrutement et à mettre à jour le tableau des effectifs comme indiqué.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Point 3 :

RH – Création poste permanent – Service déchèteries – Nouvelles REP

Le Vice-Président présente aux membres du Conseil Syndical les éléments suivants :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un poste au sein du pôle Valorisation Matières et Biodéchets au sein du service Déchèteries, le Président propose aux membres du Conseil Syndical :

La création d'un emploi de Technicien Principal 2nde classe permanent à temps complet soit à 35 heures hebdomadaires à compter du 2 avril 2026,

La réalisation, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de la déclaration de création et vacance de poste auprès du Centre de Gestion du Doubs,

La mise à jour du tableau des effectifs avec la création de ce poste de technicien Principal de 2nde classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans ce cadre d'emploi sont inscrits au budget au chapitre 012.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical adoptent, à l'unanimité cette création d'emploi permanent à temps complet à compter du 2 avril 2026 et autorisent le Président à effectuer la déclaration de poste et à signer tout document relatif à ce recrutement et à mettre à jour le tableau des effectifs comme indiqué.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 4 :

RH – Création poste permanent – Service déchèterie – Atelier de démantèlement

Le Vice-Président présente aux membres du Conseil Syndical les éléments suivants :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un poste au sein du pôle Valorisation Matières et Biodéchets au sein du service Déchèteries à la suite de la reprise en interne de l'atelier de démantèlement basé désormais à Valdahon, le Président propose aux membres du Conseil Syndical :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique permanent à temps complet soit à 35 heures hebdomadaires à compter du 4 février 2026,

La réalisation, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de la déclaration de création et vacance de poste auprès du Centre de Gestion du Doubs,

La mise à jour du tableau des effectifs avec la création de ce poste d'agent technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans ce cadre d'emploi sont inscrits au budget au chapitre 012.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical adoptent, à l'unanimité cette création d'emploi permanent à temps complet à compter du 4 février 2026 et autorisent le Président à effectuer la déclaration de poste et à signer tout document relatif à ce recrutement et à mettre à jour le tableau des effectifs comme indiqué.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 5 :

RH – Avenants aux contrats de projets – Biodéchets

Le Vice-Président rappelle aux membres la création de trois contrats à durée déterminée au sein du service Réduction et Valorisation des Biodéchets arrivant prochainement à échéance :

- Coordinatrice de gestion de proximité des biodéchets – Chloé Monnot : contrat à durée déterminée de 3 ans soit du 1er avril 2023 jusqu'au 31 mars 2026.

Le Vice-Président propose un avenant à prolongation de 3 ans soit du 1er avril 2026 au 31 mars 2029.

- Contrat de projet -guide composteur – Alexiane Bastian : contrat à durée déterminée de 1 an soit du 11 avril 2023 jusqu'au 10 avril 2024, prolongé à deux reprises pour des durées d'un an, le prochain terme étant fixé au 10 avril 2026.

Le Vice-Président propose un avenant à prolongation de 3 ans soit du 11 avril 2026 au 10 avril 2029.

- Contrat de projet -animatrice biodéchets – Florie Schelle : contrat à durée déterminée de 3 ans soit du 2 mai 2023 jusqu'au 1er mai 2026.

Le Vice-Président propose un avenant à prolongation de 3 ans soit du 2 mai 2026 au 1er mai 2029.

Le Vice-Président rappelle que ces postes bénéficient actuellement du soutien de l'ADEME dans le cadre du Contrat ADEME Biodéchets (soutien en 2025 de 85 000 €).

Ces précisions apportées, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité acceptent ces propositions de renouveler ces contrats et autorisent le Président à signer les avenants à ces trois contrats de projets biodéchets.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 6 :

RH – Divers

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée quelques éléments d'actualités en matière de Ressources Humaines :

- Mutation de Mme Elodie Lacroix à compter du 5 janvier 2026 à la Mairie de Saint Jean de Maurienne
- Transfert de 3 chargés de projet au PTCE – YAKA au 1er janvier 2026 (délibération n°2025/55 du 02/10/2025)
 - Benoit Courtejaire
 - Elia Girard
 - Emeline Legouhy
- Mise à disposition de services Préval au profit du PTCE-YAKA :
 - Camille D'Houtaud à 50%,
 - Jean-Marc Grosjean à 80%,
 - Gaëlle Journot à 50%.

La convention de mise à disposition à établir adaptera au besoin les quote-part de temps mis à disposition de ces personnels au PTCE-YAKA.

Point 7 :

Finances – Comptes Financiers Uniques 2025 Budget Principal

Monsieur Claude GINDRE, Président du PRÉVAL, quitte la salle, il ne fait donc pas partie du quorum.

Le quorum pour cette délibération est donc de 22 membres présents

Le Compte Financier Unique établit la concordance entre les comptes du comptable et de l'ordonnateur.

Monsieur Constant CUCHE, 1er Vice-Président, présente le compte financier unique (CFU) de 2025

Ce dernier donne lecture du CFU 2025 au Conseil Syndical :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	6 262 872.54 €	5 672 665.18 €
Section Fonctionnement	18 972 499.79 €	18 152 055.01 €

Le résultat de l'exercice fait donc apparaître :

- un excédent d'investissement de : 590 207.36 €uros
- un excédent de fonctionnement de : 820 444.78 €uros

Aucune remarque n'étant faite, le compte est mis au vote.

Le Compte Financier Unique 2025 est voté à l'unanimité des membres.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 8 :

Finances – Comptes Financiers Uniques 2025 Budget Annexe RCU

Monsieur Claude GINDRE, Président du PRÉVAL, quitte la salle, il ne fait donc pas partie du quorum.

Le quorum pour cette délibération est donc de 22 membres présents

Le Compte Financier Unique établit la concordance entre les comptes du comptable et de l'ordonnateur.

Monsieur Constant CUCHE, 1er Vice-Président, présente le compte financier unique (CFU) du Budget Annexe 2025.

Ce dernier donne lecture du CFU 2025 du Budget Annexe au Conseil Syndical :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	3 237 056.22 €	2 777 045.07 €
Section Fonctionnement	3 985 169.98 €	3 348 287.31 €

Le résultat de l'exercice fait donc apparaître :

- un excédent d'investissement de	460 011.15	Euros
- un excédent de fonctionnement de :	636 882.67	Euros

Aucune remarque n'étant faite, le compte est mis au vote.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe RCU est voté à l'unanimité des membres.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 9 :

Finances – Affectations des résultats 2025 Budget Principal

Le Conseil Syndical, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 **constatant que ledit compte présente un solde cumulé d'exploitation de 2 970 112.01 €**

Ainsi déterminé :

Résultat antérieur reporté	3 132 667.23 €
Affectation à la section d'investissement	- 983 000.00 €
Résultat de l'exercice	820 444.78 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2025	2 970 112.01 €

et présente un besoin de financement cumulé d'investissement de €

Ainsi déterminé :

Solde cumulé d'investissement n-1 : besoin de financement	877 067.32 €
Solde des opérations de l'exercice	590 207.36 €
Solde cumulé d'investissement au 31/12/2025	1 467 274.68 €
Reste à réaliser en dépenses au 31 décembre de l'année n	5 217 000.00 €
Reste à réaliser en recettes au 31 décembre de l'année n	1 989 800.00 €

Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser :
1 759 925.32 €

Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :
1 760 000 €

Reliquat à reprendre au budget 2026 au compte 002 (excédent) :
1 210 112,01 €

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2025

	Résultat clôture 2024 A	Part affectée à l'Inv. B	Résultat de l'exercice 2025 C	Résultat de clôture 2025 D=A-B+C
Investissement	877 067.32 €		590 207.36 €	1 467 274.68 €
Fonctionnement	3 132 667.23 €	983 000.00 €	820 444.78 €	2 970 112.01 €
TOTAL	4 009 734.55 €	983 000.00 €	1 410 652.14 €	4 437 386.69 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 10 :

Finances – Affectations des résultats 2025 Budget RCU

Le Conseil Syndical, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 **constatant que ledit compte présente un solde cumulé d'exploitation de 636 882.67 €**

Ainsi déterminé :

Résultat antérieur reporté	0.00 €
Affectation à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice	636 882.67 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2025	636 882.67 €

et présente un besoin de financement cumulé d'investissement de €

Ainsi déterminé :

Solde cumulé d'investissement n-1 : besoin de financement	0.00 €
Solde des opérations de l'exercice	+ 460 011.15 €
Solde cumulé d'investissement au 31/12/2025	+ 460 011.15 €
Reste à réaliser en dépenses au 31 décembre de l'année n	1 449 000.00 €
Reste à réaliser en recettes au 31 décembre de l'année n	410 000.00 €

**Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser :
578 988.85 €**

Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) : 580 000 €

Reliquat à reprendre au budget 2026 au compte 002 (excédent) :

56 882,67 €

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2025

	Résultat clôture 2024 <i>A</i>	Part affectée à l'Inv. <i>B</i>	Résultat de l'exercice 2025 <i>C</i>	Résultat de clôture 2025 <i>D=A-B+C</i>
Investissement	0.00 €		460 011.15 €	460 011.15 €
Fonctionnement	0.00 €		636 882.67 €	636 882.67 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	1 096 893.82 €	1 096 893.82 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 11 :

Finances : Budget Primitif 2026 – Budget Principal

Le Président présente au Conseil Syndical le Budget Primitif 2026 qui fait apparaître les prévisions et autorisations budgétaires suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	10 373 500.00 €	10 373 500.00 €
Section Fonctionnement	19 520 412.01 €	19 520 412.01 €

Cette présentation effectuée, le Budget Primitif 2026 du Budget Principal est soumis au vote du Conseil Syndical.

Le Budget Primitif 2026 du Budget Principal est voté à l'unanimité.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 12 :

Finances : Budget Primitif 2026 – Budget Annexe RCU

Le Président présente au Conseil Syndical le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe RCU qui fait apparaître les prévisions et autorisations budgétaires suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	3 239 800.00 €	3 239 800.00 €
Section Fonctionnement	4 461 682.67 €	4 461 682.67 €

Cette présentation effectuée, le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe RCU 2026 est soumis au vote du Conseil Syndical.

Le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe RCU est voté à l'unanimité.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 13 :

Finances – Tarif vente énergie du budget principal au budget annexe RCU

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que, par délibération N° 2024-40 du 27 juin 2024, il a été décidé de la mise en place d'un Budget Annexe pour l'activité RCU.

Le Président propose la fixation d'un tarif unitaire de production facturée par le Budget Principal au Budget Annexe à la valeur de 22.5 € HT par MWh distribués pour l'année 2025.

Cette présentation effectuée, les membres du Conseil Syndical valident à l'unanimité le tarif 2025 de vente d'énergie du budget principal au budget annexes RCU.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 14 :

Finances – Renouvellement contrat carte achat public

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical la délibération du 20 février 2014 instituant une carte achat public pour PREVAL HD dans le cadre d'un contrat avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté en vertu du Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004 ainsi que les délibérations :

- du 9 mars 2017 actant son renouvellement pour une durée de trois ans soit jusqu'au 14 mars 2020
- du 30 janvier 2020 actant son renouvellement pour une durée de trois ans soit jusqu'au 14 mars 2023
- du 26 janvier 2023 actant son renouvellement pour une durée de trois ans soit jusqu'au 14 mars 2026.

Le Président rappelle les conditions :

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Ce contrat arrivant à échéance le 14 mars prochain, le Président propose aux membres du Conseil Syndical de le renouveler dans les conditions suivantes :

Durée : 3 ans soit du 15 mars 2026 au 14 mars 2029

Plafond : 24 000 €/an

Cotisation forfait mensuel : 25 €

L'exposé du Président entendu, les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le Président à procéder à ce renouvellement de contrat avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté dans les conditions énoncées et dans le respect des dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Réduction et Valorisation des biodéchets

Rapporteur : Monsieur Lionel MALFROY, 2ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Réduction et Valorisation des biodéchets.

Le Vice-Président présente un bilan complet des activités du service biodéchets :

Point 1 :

Bilan végétaux compostage /co-compostage

Il est à noter une stabilisation des apports en 2025 après une forte augmentation des apports les années précédentes. Les apports de branchage sont toujours conséquents sur les périodes automnales.

Le nombre de broyages est resté stable pour un nombre de bennes en augmentation.

Le Vice-Président présente ensuite les chiffres clef du co-compostage pour l'année 2025 :

- 47 agriculteurs mobilisés (50 en 2024)
- Pas d'arrêt d'agriculteurs
- 154T en moyenne / exploitant
- 129 T en moyenne / andain (130 t en 2024)
- 56 andains de 57 à 213 t (62 andains de 57 à 269 t en 2024)
- 206 retournements d'andains (205 en 2024)
- 154 suivis effectués sur andains (156 en 2024)
- 60 analyses réalisées

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 2 :

Bilan sensibilisation/suivi qualité/Vente de compost

Le Vice-Président décrit les actions menées dans le cadre de la sensibilisation à la qualité du compostage, le travail déployé pour assurer un suivi rigoureux de la qualité du broyage et du co-compostage ainsi que le bilan de la production qualitative du compostage réalisé sur la plateforme de Pontarlier. Il présente les filières de distribution et d'écoulement de chacun des produits : compost certifié et les différents refus.

Il rappelle que les tarifs de vente de compost aux professionnels ont évolué en 2025, ce qui a été très profitable puisque les ventes sont passées de 51 m3 en 2024 à 376 m3 en 2025 notamment grâce au bouche à oreille entre les maraîchers et la prospection menée par Préval.

Du côté des particuliers, les ventes ont augmenté de 180 à 235 m3.

Les retours des acheteurs sont favorables. Ils soulignent notamment la qualité du produit, la capacité à réutiliser des sacs à plusieurs reprises liée à leur qualité et le processus de commande bien organisé.

L'exposé du Vice-Président entendu, les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de l'ensemble de ces informations qui démontrent un véritable intérêt des professionnels et des particuliers à la filière co-compostage et compostage.

Point 3

Actualités 2025

Le Vice-Président présente les interventions de l'équipe en chantier participatif et autres animations. Il rappelle les partenariats mis en place avec les agriculteurs, la fédération de la chasse, le PNR du Haut-Doubs horloger et la maison de la réserve de Labergement-Sainte-Marie.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 4 :

Retour plantes invasives

Le Vice-Président rappelle le travail de sensibilisation mené dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives et présente une situation de gestion maîtrisée. De nouveaux outils de communication, panneaux, flyers ont été réalisés tant pour sensibiliser les passants que les

usagers se déplaçant en déchèteries.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 5 :

Bilan 2025 service gestion de proximité des biodéchets

Le Vice-Président présente un bilan du service de proximité des biodéchets tant au plan humain qu'au plan quantitatif.

Ainsi l'équipe est composée aujourd'hui de 4.3 ETP répartis ainsi :

- 0.8 ETP poste coordination
- 1.5 ETP postes suivi des sites publics
- 1 ETP poste vente composteurs et suivi pied d'immeubles
- 1 ETP poste animation (0.8 poste dédié + 0.2 postes animatrices-conseillères)

Les orientations stratégiques fixaient un personnel de 5.3 ETP pour 2027.

Au niveau des ventes de composteurs, les chiffres sont en légère baisse en 2025 par rapport à 2024. On constate en effet un essoufflement lié au taux d'équipement. 779 foyers ont été équipés en 2025 dont seulement 45 % de premier achat. En 2026 un objectif de vente de 800 composteurs est fixé.

Actuellement, 52 sites ont été équipés de composteurs en pied d'immeuble. L'objectif stratégique de 12 nouveaux sites par an n'a pas été atteint en 2025. Il sera minoré en 2026 à 5 nouveaux sites.

Enfin 13 nouveaux sites de compostages publics ont été installés en 2025, ce qui porte à 50 le nombre de sites actifs. Le déploiement dans les mêmes proportions devrait se poursuivre en 2026.

Une carte de l'implantation des différents sites est présentée par le Vice-Président.

Au plan financier, le coût du service est estimé au total sur 2025 à 2.06 € par habitant. Ce coût intègre le personnel, l'ensemble des équipements achetés (composteurs, seaux...) les frais de communication, d'animation, de formation et de fonctionnement du service.

Les contributions financières obtenues s'élèvent à 1.8 € par habitant en 2025.

Les tonnages de déchets évités à 400 tonnes soit 160 K€ évités sur l'année 2025, soit 1.2 € par habitant.

Point 6 :

Retour opération broyage pour les habitants

Le Vice-Président rappelle qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des communes avait été lancé à l'automne dernier afin d'encourager celles-ci à proposer des opérations de broyage de végétaux à leurs habitants. Même si l'opération n'a pas connu le succès escompté, elle sera renouvelée en adaptant les modalités d'organisation.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Commission Valorisation Matière

Rapporteur : Monsieur Bernard JACQUET, 4ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Valorisation Matière.

Point 1 :

Bâtiment garage et atelier

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Syndical qu'un groupe projet, composé d'élus et d'agents, a été mis en place en début d'année 2025 pour étudier, avec le soutien d'un cabinet d'architecture, le projet de bâtiment qui abritera les véhicules techniques de Préval, dont les camions et FMA récemment acquis, ainsi qu'un atelier.

L'avant-projet, présenté à l'assemblée, a été validé en commission et il convient de lancer la consultation en vue du marché de travaux dans les conditions suivantes :

Objet : Marché de travaux pour la construction d'un bâtiment base logistique et atelier de stockage

Procédure : MAPA alloti – procédure négociée

Montant prévisionnel : 1 990 000 € HT

Publicité : JAL

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à :

- Lancer cette procédure dans les conditions énoncées ci-dessus,
- Signer le marché après décision de la CAO de Préval
- Signer tout document relatif à ce marché

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 2 :

Marché camions

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée que Préval a fait l'acquisition de 2 camions et 8 remorques FMA dans le cadre de la mise en place de la régie transport.

Il présente le flochage qui sera appliqué sur les différents éléments routiers.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 3 :

Marché unité de tri

Le Vice-Président rappelle que par délibération N°2025-19 en date du 27 mars 2025, le Conseil Syndical a approuvé le lancement du marché d'exploitation du centre de tri.

Après consultation selon la procédure des marchés publics en vigueur, et décision de la CAO en date du 11 décembre 2025, le marché a été attribué à :

- SUEZ RV Centre Est

Pour un montant total de 7 024 693.5 € HT pour la partie fixe auquel il convient d'ajouter 4 472 094 € HT pour la partie variable, soit un montant total de 11 496 787.5 € HT sur la durée initiale du marché de 5.5 ans (durée maximale du marché 5 ans + 1.5 an + 1 an).

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, valident cette proposition dans les conditions précitées. Le Président précise qu'il était autorisé à signer le présent marché par les délibérations exposées ci-avant.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 4 :

Actualités REP

Le Vice-Président informe l'assemblée du changement de prestataires en déchèteries depuis le 1^{er} janvier 2026 :

- Sur la REP PMCB, flux plastiques : Ecomaison et le transporteur Coved remplacent Valobat et le transporteur E3R
- Sur la REP DDS, Triadis Services remplace le groupe Chimirec

De plus, une nouvelle REP Emballages Industriels et Commerciaux est mise en place au 1^{er} janvier 2026 pour le carton et au 1^{er} juillet 2026 pour le reste. Il s'agit d'une REP financière qui n'a pas d'incidence sur nos process de transport et de traitement. L'enjeu financier pour Préval est estimé à 116 000 € par an de gains.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 5 :

Reprise en régie de l'activité de démantèlement

Le Vice-Président rappelle que lors du dernier conseil syndical, l'assemblée a été informée de l'arrêt de l'atelier de démantèlement de Houtaud au 31 janvier 2026, activité confiée à ADS-Les chantiers valoristes (groupe ADMR) depuis plus de 10 ans.

Préval a donc envisagé les différentes pistes de reprise de cette activité puisqu'elle inclut notamment le démantèlement des roues déposées en déchèterie (9617 roues déposées en 2025) ainsi que le pré-tri de cartouches d'encre, la massification des radiographies et le tri de livres.

Le local abritant cette activité étant loué par ADS, Préval a recherché un local et a repris l'ancien local situé à Valdahon occupé par le PTCE au titre de l'activité atelier de lavage des contenants alimentaires.

Les activités annexes seront traitées par d'autres prestataires ou assurées en direct par des éco-organismes.

L'activité de démantèlement des pneus sera reprise en direct par Préval dans le local loué et exercé par un agent recruté en CDD à cet effet. En fonction de l'évolution de l'activité, un rapprochement avec l'ESAT d'Etalans pourra être opéré pour mobiliser du personnel en complément.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 6 :

CSTMD

Le Vice-Président rappelle que Préval a proposé à ses adhérents la prestation de Conseiller Sécurité au Transport des Marchandises Dangereuses, en la personne de Sandra Pestelard, formée et agréée à cet effet.

L'ensemble des adhérents a missionné Préval pour cette activité qui a démarré dès 2025.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 7 :

REP Textile Sanitaire à Usage Unique

Le Vice-Président informe l'assemblée qu'un nouveau soutien financier a été mis en place dans le cadre du traitement des lingettes à usage unique.

CITEO a obtenu un agrément pour gérer cette filière REP sur les Textiles Sanitaires à Usage Unique (TSUU). Le but étant que ces déchets ne soient plus présents dans les bacs jaunes et sur les chaînes de tri.

Un soutien financier à hauteur de 0.15 €/ habitant est possible en contrepartie de la mise en place d'actions de sensibilisation.

Il convient donc aujourd'hui de contractualiser avec CITEO.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer une convention avec CITEO pour un démarrage au 1er janvier 2026.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Commission Unité de Valorisation Energétique – Réseau de Chaleur Urbain

Point 1 :

Synthèse activité 2025 et perspectives 2026

En l'absence du 5^{ème} Vice-Président, responsable de la Commission Valorisation énergétique et réseau de chaleur urbain, le Président présente à l'assemblée les indicateurs clés du bilan RCU 2025 :

- 22 Km de réseau linéaire
- 99 abonnés
- 41 000 MWh valorisés en vente de chaleur dont 6 600 MWh pour la société « Comtoise de Développement »
- 26 654 KW souscrits
- 3 190 000 € de chiffre d'affaires en 2025 (donnée non budgétaire)
- 3 000 équivalents logements

Il rappelle l'évolution du chiffre d'affaires et des consommations depuis 2016 ainsi qu'un prospective jusqu'en 2027.

Il présente les raccordements effectués sur l'année 2025 et les travaux identifiés pour 2026, à savoir :

- Le raccordement du bâtiment « Le Privilège », composé de 33 logements : 200 KW. Cette construction sera le centième bâtiment raccordé,
- Le raccordement du futur complexe nautique de la CCGP : 1 000 KW
- Le raccordement du pôle logistique de la société ATM dans la ZAE Les Gravilliers : 340 KW

Le Président rappelle également les investissements importants programmés sur 2026 avec la mise en service de 2 nouvelles chaudières et l'installation d'une nouvelle cheminée, le tout pour l'automne 2026.

Les membres du Conseil Syndical prennent note de ces informations.

Point 2 :

Attribution AC Electricité 2028-2031 et Gaz 2030-2031 et autorisation lancement MS Electricité 2028-2029

Le Président informe les membres du Conseil Syndical que dans le cadre de la stratégie d'achat des énergies et du contexte mondial des marchés d'énergie, une consultation a été lancée par le biais d'un Accord Cadre pour la fourniture d'Electricité sur la période 2028-2031 et la fourniture de gaz pour la période 2030-2031.

Après consultation selon la procédure des marchés publics en vigueur et avis de la commission d'appel d'offres, les marchés ont été attribués à :

- EDF, ENGIE et TOTAL DIRECT ENERGIE pour le lot électricité,
- EDF, ENGIE et TOTAL DIRECT ENERGIE pour le lot gaz.

Le Président explique aux membres du Conseil Syndical qu'il serait judicieux, au vu de la volatilité des prix et du niveau bas des cours actuels, et après recommandations du cabinet Ecodigo, prestataire de Préval pour le lancement du marché et l'analyse des offres, de lancer dès à présent le marché subséquent pour la fourniture d'électricité pour 2028-2029.

Aussi, il convient de lancer une nouvelle consultation dans les conditions exposées ci-après :

- Objet : marché subséquent pour la fourniture d'électricité 2028-2029
- Procédure : appels d'offres ouvert
- Publicité : BOAMP + JOUE

Les membres du Conseil Syndical acceptent, à l'unanimité la proposition du Président et l'autorisent à :

- Signer l'accord-cadre fourniture d'Electricité sur la période 2028-2031 et la fourniture de gaz pour la période 2030-2031,
- Lancer et signer le marché subséquent électricité 2028-2029 après avis de la commission d'appel d'offres,
- Signer tout autre document relatif à ces marchés.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Mobilisation Territoriale et Réduction des Déchets

Rapporteur : Monsieur Pierre-François BERNARD, 3ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Mobilisation Territoriale et Réduction des Déchets.

Point 1 :

Accueil journée apprenante ECI avec la SCIC des PTCE Français

Le Vice-Président informe l'assemblée que Préval organisera, en partenariat avec le PTCE YAKA et la SCIC des PTCE français, une journée de partage à Pontarlier le 12 mars 2026 sur la thématique de l'économie circulaire.

Cette manifestation accueillera des PTCE de la France entière et se veut être un lieu d'inter-connaissance des expérimentations conduites sur notre territoire.

Ainsi seront présentés les exemples de coopération développés actuellement sur notre territoire et proposées des visites de nos sites ainsi que de l'atelier de lavage de Valdahon.

Les membres du Conseil Syndical prennent note de ces informations.

Point 2 :

Actualités Recycleries

Le Vice-Président présente un état d'avancement des projets de recyclerie du Bélieu et de Valdahon.

Les membres du Conseil Syndical prennent note de ces informations.

Point 3 :

Organisation d'un Afterwork – Le YAK

Le Vice-Président revient sur la manifestation qui s'est tenue la veille au soir pour lancer le projet d'incubateur d'entreprises spécialisées dans l'innovation autour des déchets. Il s'agit d'accompagner des porteurs de projets dont l'activité sera dédiée à l'activité circulaire sur le site de l'hôtel d'entreprises du Bélieu en lien avec les collectivités et les entreprises locales.

Les membres du Conseil Syndical prennent note de ces informations.

Point 4 :

Schéma Directeur du Réemploi

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée les grandes thématiques du schéma directeur du réemploi dont les travaux ont débuté en juillet 2025.

Deux rencontres de présentation des résultats de l'enquête déchèterie se sont déroulées les 26 janvier et 27 janvier à destination respectivement des EPCI de collecte et des partenaires membres du comité de pilotage.

Les membres du Conseil Syndical prennent note de ces informations.

Point 5 :

Point sur le programme "Comtois Rends Moi" copiloté avec le SYBERT et le SYTEVOM, dépenses prévisionnelles et les soutiens CITEO obtenus

Le Vice-Président présente à l'assemblée le panorama de l'activité de réemploi des contenants alimentaires « Comtois Rends Moi ! », le bilan chiffré pour l'exercice 2025 et les perspectives

2026.

Il informe l'assemblée que, dans ce cadre, Préval a répondu, en partenariat avec le Sybert et le Sytevom, à l'AMI CITEO Restauration et a obtenu un soutien financier de 250 000 € sur une durée de 18 mois à compter du 01/01/2026. Il convient donc de poursuivre l'action de réemploi dans cette configuration et définir les modalités d'intervention de chacun des syndicats.

Les membres du Conseil Syndical prennent note de ces informations.

Point 6 :

Entrée de Préval dans le Fonds de Coopération régional pour la Consigne

Le Vice-Président indique que dans la continuité de la boucle de réemploi de bouteilles mise en place en collaboration avec les producteurs locaux Rième et Distillerie Guy, une réflexion est en cours sur une action de coopération pour amorcer la filière de réemploi de bouteilles au travers de la mise en place d'un fonds de coopération pour la consigne au plan régional Bourgogne-Franche Comté.

Il s'agirait de maintenir le dispositif de consigne déjà en place, de le structurer pour accompagner des producteurs de la région.

Les modalités d'intervention seront précisées lors d'un prochain conseil syndical à l'assemblée.

Les membres du Conseil Syndical prennent note de ces informations.

Point 7 :

Constitution jury « Reines du Seconde Main »

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée l'opération « Les reines de la seconde main » mise en place à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

L'appel à candidatures et l'Appel à Manifestation d'Intérêt ont porté leurs fruits puisque 10 boutiques de seconde main ont candidaté et une quarantaine de clients ont souhaité participer à la première émission.

Les membres de la commission ont sélectionné les cinq boutiques retenues en s'assurant de la mixité associations–boutiques privées et d'une bonne représentativité géographique. Les boutiques candidates retenues sont :

- Sur le territoire de la CCGP : Emmaüs Pontarlier
- Sur le territoire de la CCVM : Haut-Doubs Repassage
- Sur le territoire de la CCPHD : Valted
- Sur le territoire de la CCPM : TimEva Boutique et Les Plaisirs de LiliRose

Les membres du Conseil Syndical prennent note de ces informations

Point 8 :

Bilan des animations Zéro Déchet retenues

Le Vice-Président aborde les résultats de l'appel à projets relatif à l'animation des ateliers zéro déchet et propose à Mme Invernizzi, membre de la commission active sur ce sujet, de partager ces informations avec l'assemblée. Elle présente la répartition géographique des ateliers, les 17 candidats retenus et leurs domaines d'intervention.

Les membres du Conseil Syndical prennent note de ces informations

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h15.

Le secrétaire de séance,

Constant CUCHE



Le Président

Claude GINDRE

